

OUVERTURE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

EXAMEN PROFESSIONNEL 2020

POUR TECHNOLOGUES EN DENRÉES ALIMENTAIRES

(conformément à l'art. 28, alinéa 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle)

- 1. Examen professionnel**
1^{ère} partie de l'examen: Etude de cas en entreprise
2^e partie de l'examen: Examens théoriques
du 29 avril au 1^{er} mai 2020
conformément au point 5.11 du règlement d'examen)
- 2. Lieu de l'examen théorique** Institut agricole de l'Etat de Fribourg
Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire, rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
- 3. Conditions d'admission** Voir le règlement de l'examen professionnel du 21.04.2009 et le guide du règlement d'examen du 21.04.2009

<http://www.lebensmitteltechnologie.ch/fr/formation-appfondie/examen-professionnel-tda.html>

4. Clôture des inscriptions

Pour s'inscrire à l'examen professionnel de technologue en denrées alimentaires, il faut compléter le formulaire officiel d'inscription et le renvoyer le **15 décembre 2019** au plus tard (le timbre de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Secrétariat CT TDA
Commission d'examen
Effingerstrasse 6a
3001 Berne

Le formulaire d'inscription et le formulaire de saisie des concepts bruts de l'étude de cas sont disponibles auprès de l'Organe de gestion de la CT TDA (tél. : 031 / 529 50 80).

5. Documents à joindre à l'inscription

Il faut joindre à l'inscription à l'examen professionnel TDA les documents énumérés au point 3.2, dans la mesure où ils n'ont pas déjà été remis, et **notamment 2 concepts bruts d'étude de cas** (1^{ère} partie de l'examen) et le **nom du coach**.

6. Taxes d'examen :

Épreuve **1 et 2** CHF 1'940.--
Répétition Épreuve **1 ou 2** CHF 1'540.--

y compris le Certificat fédéral de brevet et l'inscription au registre fédéral. La taxe d'examen doit être payée avant le début de l'examen.

- 7. Contenu de l'examen** Conformément au règlement de l'examen professionnel du 21.04.2009 et du Guide du règlement d'examen du 21.04.2009.

Berne, le 1^{er} novembre 2019

Communauté de travail TDA

Au nom de la Commission d'examen